AVIS D'ATTRIBUTION

Article L2122-1-1 alinéa 1

MISE A DISPOSITION PAR SNCF RESEAU D'UN TERRAIN SUR LA COMMUNE DE CANDAS (80750) POUR UNE ACTIVITE DE STOCKAGE

1. **Propriétaire et gestionnaire du domaine :**
SNCF Immobilier – Direction Immobilière Territoriale Hauts de France Normandie de SNCF Immobilier, dont les bureaux sont sis 449 avenue Willy Brandt à EURALILLE (59777), représentée par son Directeur Monsieur Thomas BARRAN, dûment habilité. SNCF Immobilier (branche Immobilière de SNCF) agissant au nom et pour le compte de SNCF Réseau et conformément à la convention de Services Immobiliers du 1er janvier 2026, par laquelle SNCF Immobilier a été mandatée pour la gestion et la valorisation du patrimoine immobilier de SNCF Réseau.

2. **Correspondant :**
ESSET : Madame ZINGARELLI Cynthia joignable par courriel : **cynthia.zingarelli@esset-pm.com** / Téléphone : 06 23 02 90 18 / Adresse : ESSET PM – 65 rue Général Leclerc 76000 ROUEN.

3. **Objet de la procédure :**
La présente procédure de mise en concurrence a pour objet la passation d'une convention d'occupation temporaire non constitutive de droits réels relative à la mise à disposition d'un terrain nu d'une superficie d'environ **6000 m²** situé Rue de la Gare **à CANDAS (80750),** et repris au cadastre de cette commune sous n°1p, 4 et 5 de la section AA en vue d'y exercer une activité de STOCKAGE.

4. **Procédure :**
La convention d'occupation non constitutive de droits réels est passée selon la procédure de sélection préalable de l'article L2122-1-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques.

5. **Attribution :**
Par application des critères de choix pondérés annoncés dans l'avis de publicité remis aux candidats, SNCF Réseau a décidé d'attribuer la convention d'occupation à la société **SANA TERRA**, dont le siège social est situé au : 22 bis rue du 14 juillet BP 90002 80170 Rosières-en-Santerre.

Date d'effet de la convention d'occupation : **1er octobre 2026.**

6. **Modalités de consultation de la convention d'occupation**
Sous réserve notamment des secrets protégés par la loi, tout intéressé qui en fait la demande peut obtenir accès au contrat objet du présent avis, par consultation. Les demandes de consultation, sont adressées, par lettre recommandée avec avis de réception, aux coordonnées postales mentionnées au point 2 du présent avis. **Consultation uniquement sur place.**

7. **Information sur les recours**
Recours en contestation de la validité de la convention dans un délai de 2 mois devant :
Tribunal administratif d'Amiens
14 rue Lemerchier
CS 81114
80011 Amiens Cedex 01
Téléphone : 03 22 33 61 70 - Télécopie : 03 22 33 61 71
Courriel : greffe.ta-amiens@juradm.fr